



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 482-2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné :

QUE le *Règlement no 482-2023 modifiant le règlement 468-2023 sur la tarification pour l'année 2024* a été adopté de la façon suivante :

Avis de motion :	22 novembre 2023
Dépôt du règlement :	22 novembre 2023
Adoption :	12 décembre 2023
Entrée en vigueur :	1 ^{er} janvier 2024

Ledit règlement est présentement affiché au bureau de chacune des municipalités du territoire et au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'à la section règlements de son site internet : <https://lespaysdenhaut.com/documents-et-publications-2021/>

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Fait à Sainte-Adèle, le 20 décembre 2023.

Philippe Leclerc
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public concernant l'assemblée publique de consultation, à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Internet de la municipalité, conformément au règlement 485-2020

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 décembre 2023.

Anne-Claire Robert
Directrice générale et Greffière-trésorière